

sa pension quand même. L'article 6 du rapport du comité était ainsi conçu :

Les témoignages entendus par le comité portant ce dernier à conclure d'une façon générale que depuis longtemps le ministère des Douanes et de l'Accise a graduellement perdu de sa vigueur et que le mal s'est considérablement aggravé au cours des dernières années.

Et cependant, malgré cette manifestation d'opinion, nous traitons cet ancien fonctionnaire exactement comme s'il avait administré son département de la façon la plus efficace. Je désire protester contre l'adoption du crédit en délibération. Nous devrions assurément établir une distinction entre un fonctionnaire qui administre honnêtement et efficacement le département confié à sa charge et celui qui fait tout le contraire.

M. YOUNG (Saskatoon) : Dans le rapport du comité d'enquête sur les affaires des Douanes, l'année dernière, je relève le passage suivant :

M. Kennedy propose que l'article suivant soit ajouté au rapport :

Que le nom de R. R. Farrow, sous-ministre des Douanes et de l'Accise soit inclus dans la liste des fonctionnaires, qui ont manqué à leurs devoirs et qu'il faut remercier de leurs services.

MM. Doucet et Kennedy votèrent pour cette motion. Ont voté contre : MM. Bell (Hamilton), Bennett, Donaghy, Goodison, Saint-Père et Stevens. J'espère que l'honorable député est flatté de la compagnie dans laquelle il s'est trouvé en l'occurrence.

M. CAHAN : Je doute fort que les commentaires de l'honorable député servent à élucider la question, et je les passerai sous silence. Mais lorsqu'un fonctionnaire est resté assez longtemps au service de l'Etat pour avoir droit à une pension, s'il ne s'est pas mal conduit, j'estime que ce fonctionnaire qui a contribué à la caisse de retraite pendant ses années de service, mérite, s'il commet un écart, d'être mis à la retraite avec une pension égale à celle à laquelle il aurait eu droit avant d'avoir commis la faute.

M. WOODSWORTH : Ayant proposé l'an dernier une motion dans le même sens, je me vois obligé de formuler quelques observations. J'avais fait cette proposition après en avoir conféré avec l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) qui, dans le comité, représentait plus ou moins les députés indépendants. C'est à cause de son rapport sur les révélations faites au comité que certains d'entre nous ont cru ne pas pouvoir passer outre et voilà pourquoi j'avais proposé la résolution. Elle fut rejetée ; mais cette dis-

[M. Kennedy.]

position fut plus tard incluse dans une autre motion que la Chambre adopta. La voici :

Et dans la treizième clause ajouter le nom de R. R. Farrow, sous-ministre des Douanes à la liste de ceux dont on demande la destitution.

Cette proposition fut adoptée par la Chambre. Et, aujourd'hui, l'on propose d'annuler la résolution prise par la Chambre, il y a un an. C'est grave. En outre, ceux d'entre nous qui étaient d'avis de punir les gens responsables de ce qui s'était passé dans le département des Douanes, avaient bien spécifié qu'on ne devait pas se montrer trop sévère à leur endroit. Les employés subalternes furent rondement congédiés. Suivant le vœu du comité, le sous-ministre gardait son droit à la pension. J'avais dit à l'époque qu'on devait faire preuve de clémence et avoir certains égards pour ces employés congédiés ; en somme, qu'on ne devait pas les jeter sur le pavé. Je répète encore une fois que c'est grave de dire à un homme qui a été, dans une grande mesure, responsable de ce qui s'est passé dans ce département : "Non seulement vous ne serez pas puni, mais l'on vous donnera votre pleine pension comme si vos services avaient été satisfaisants jusqu'à la fin." Je ne puis m'empêcher de penser qu'il y a des gens qui sont en prison par suite d'un petit larcin, ou d'une légère irrégularité et, aujourd'hui, non seulement nous refusons de punir cet homme, mais nous lui permettons de prendre sa retraite avec sa pleine pension. J'estime qu'à moins de vouloir faire grâce de toutes les peines et de traiter les plus humbles aussi généreusement, nous ne pouvons pas laisser adopter ce crédit sans protester. Ce n'était pas un plaisir pour moi de prendre une pareille initiative. Bien que je ne connusse pas personnellement M. Farrow, j'ai cru comprendre qu'il fut longtemps un fonctionnaire respecté et qu'il a déjà beaucoup souffert. Mais j'estime qu'on ne doit pas créer l'impression dans le pays qu'un homme si haut placé va être traité différemment de ses subalternes ou des gens moins haut placés que lui.

M. BELL (Hamilton) : Moi qui faisais partie du comité, j'approuve d'une façon générale l'attitude prise par l'honorable député de Rivière-de-la-Paix. Il a été logique, mais il convient de dire qu'avant le dépôt du rapport du comité, le cas du fonctionnaire en question avait été l'objet d'une étude approfondie pendant deux ou trois jours et que le comité n'a pris sa décision qu'après mûre réflexion. Après tout ce qui a été révélé au comité et tout ce qui a été dit à ce sujet, je ne peux faire autrement qu'approuver entièrement les remarques de l'honorable ministre des Douanes.